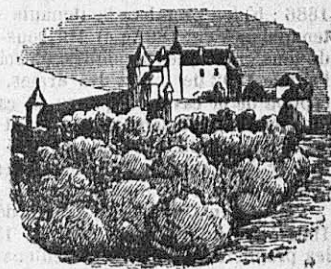




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, arr. 9^h 12.— (d. j. f. 15^h) 15^h 20^h. BULLE, dép. 6^h 10^h (10^h 25) 13^h 17^h 50

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à Publicitas S. K.
suisse de publicité (Cercle
Catholique, 1^{er} étage).

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste
moyennant 20 cent. en plus.

Grand Conseil.

La discussion du budget.

M. Félix Glasson a donné son opinion sur des réductions qui pourraient être opérées. Bien des branches gourmandes disparaîtraient du budget: l'orateur voudrait voir disparaître quelques chaires de l'Université.

M. Torche a fouillé lui-même toutes les arcanes de nos comptes et a fait une digression utile sur le remboursement de nos emprunts dont certaines tranches arrivent à échéances ces années prochaines. Il sera, à ce moment, quasi impossible de songer à prélever sur notre budget quoi que ce soit pour le paiement de nos emprunts. Il y a donc lieu de voir, dès maintenant, à trouver des ressources spéciales pour ces amortissements. Notre Banque de l'Etat, dit-il, possède des réserves s'élevant à plus de 10 % du capital de dotation. Ne pourrait-on pas verser 100.000 fr. de plus à la caisse de l'Etat sans que pour autant le crédit de notre institut en souffre d'aucune façon?

M. Despodt a apporté les conseils d'un excellent financier et d'un homme d'affaires avisé. Il reconnaît que le Conseil d'Etat a fait son possible pour rogner les dépenses, mais ne pourrait-on pas imiter nos femmes de ménage et ne dépenser que ce que nous encaissons par nos recettes. Il faudrait une grande réforme dans notre administration et probablement qu'avec ce système on arriverait à équilibrer nos comptes.

M. Blanchard songe surtout au salut des communes de la Singine par la mise en application d'une loi sur l'assistance avec un impôt spécial pour les pauvres. Je préférerais, s'écrie-t-il, payer 100 % de plus d'impôts cantonaux si l'Etat veut se charger de l'assistance.

Ce à quoi M. le conseiller d'Etat Savoy répond que jamais le gouvernement sera d'accord pour un impôt sur le paupérisme. Il n'est pas chrétien de mettre les pauvres au ban de la Société. Ils seraient toujours en butte aux sarcasmes et aux critiques de ceux qui paieraient pour eux.

M. Louis Blanc trouve qu'il serait fâcheux d'imiter certains Etats dont les finances sont dans une pitoyable situation. Par contre, tout près de nous, nos voisins les Vaudois ont eu le courage d'agir énergiquement et de prendre le taureau par les cornes. Il n'y aurait pas de mal à les imiter. Le député préconise l'inventaire au décès, de façon que l'on puisse, d'une certaine façon, récupérer ce qui pourrait être caché au fisc par des citoyens qui tiennent aux avantages que leur procure l'Etat, mais qui sont heureux de pouvoir le frustrer en dissimulant des capitaux et certains actifs qui ne sont pas imposés.

Nous encaissons, ajoute-il, 250.000 fr. de taxes militaires et ces encaissements nous coûtent plus de 40.000 fr. (48.602 fr. en 1923). Ce qui fait que la sixième de la recette est absorbée. Si un commerçant travaillait de cette manière, il n'aurait qu'à passer sans tarder à l'office des faillites.

M. Chatton fait aussitôt remarquer que l'on a envisagé le mode de perception de ces taxes par le dicastère des contributions.

M. Blanc continue en disant que nous avons aussi trop de gendarmes, qui nous coûtent 538.000 fr. plus 33.000 fr. pour la police de sûreté, ce qui fait un peu plus que le demi-million dont à peu près 2 fr. 50 par tête d'habitant.

Nos inspecteurs scolaires ou forestiers sont aussi en nombre très suffisant. Jadis,

un seul était suffisant pour la Gruyère et maintenant ils sont trois.

L'honorable député, en présence de ces exemples pratiques, estime que la bonne manière d'équilibrer nos comptes est une refonte de tout le système qui est trop vieux et qui ne cadre plus avec le progrès moderne.

M. Roger Diesbach émet des considérations générales sur notre loi d'impôt, entrée en vigueur en 1919. Il estime que nous devons revenir à l'ancienne loi tout en la modifiant ensuite de la pratique acquise par la charte actuelle. Nous devons aussi favoriser le placement de capitaux étrangers dans le canton et non pas les éloigner par des taxes prohibitives.

M. Chatton, directeur des finances, résume toute la discussion en se déclarant très heureux de cet échange de vues qui montre à quel point le Grand Conseil tient à cœur de voir les finances de l'Etat prospérer et redevenir normales.

Le Conseil d'Etat s'est occupé de la réorganisation générale de l'administration. C'est un travail de grande envergure qui est à l'étude. Il est probable que l'an prochain on pourra arriver avec des propositions fermes, ainsi que l'a demandé M. le député Torche.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, se déclare opposé à la nomination d'une commission et estime que le Conseil d'Etat peut faire lui-même cette refonte administrative. Il dit qu'à l'Université il n'y a pas trop de chaires si notre institut veut rivaliser avec les autres similaires.

L'entrée en matière sur le budget est ensuite volée.

Séance de mercredi 12 novembre.

Animés, mardi, des meilleures intentions d'économiser les deniers de l'Etat, nos députés, nous dit l'Indépendant, sont revenus mercredi, avec leurs vestes tournées à l'envers. Deux simples exemples nous feront toucher du doigt ce revirement pour le moins singulier.

La commission d'économie publique propose, au chapitre des « améliorations du sol », d'abaisser de 12.000 fr. à 10.000 fr. les crédits pour « études et divers ». Le Grand Conseil refuse cette diminution, pourtant justifiée, puisque les assainissements passent de 285.000 fr. en 1923 à 200 mille fr. en 1925.

Autre chose. La même commission fait certaines remarques sur le montant de 24 mille fr. affecté à l'Office du travail. Aussitôt l'on proteste avec dignité en disant que les employés remplissent bien leur devoir et qu'ils sont surtout utiles à l'agriculture. C'était parler à côté de la question, car notons tout simplement que ce bureau a coûté, en 1923, 22.900 fr., que le budget de 1924 prévoit 23.000 fr. et que pour 1925 on demande 24.500 fr. Et pourtant, remarquez que le chômage a diminué, que même les subsides sont supprimés par les autorités fédérales et cantonales. *Quid in hoc casu?* S'il y avait un poste qui méritait d'être ramené à 18 ou 20.000 fr. c'était bien celui-là. Bref, les économies ne furent qu'un feu de paille et nous continuerons avec les déficits. Le spectre financier de Genève, maladroitement agité par un député, mardi, pourrait bien à la longue montrer sa vilaine figure sur les bords de la Sarine.

Soyons justes et reconnaissons que le poste des « vétérinaires de cantonnements » a été abaissé de 12.000 fr. à 5.000 fr., ce qui indique bien que le Grand Conseil a voulu montrer que la place de vétérinaire

cantonal ne devait pas être repourvue, ainsi que le faisait justement remarquer M. Félix Glasson.

Ajoutons que le chapitre des recettes de l'Etat fut adopté.

M. Torche voudrait que l'on inscrive 100 mille francs de plus aux recettes comme produit des bénéfices de la Banque de l'Etat. M. Daquet s'oppose à cette proposition. Elle est refusée par 47 voix contre 18.

M. Ch. Chassot, au nom de la commission d'économie publique, demande que l'on diminue le nombre des inspecteurs scolaires.

M. Savoy, conseiller d'Etat, parle du dévouement de nos inspecteurs et promet que le gouvernement retiendra la remarque de la commission.

Le rapporteur note que l'entretien de nos musées coûte plus de 100.000 fr.

La commission voudrait que l'on concentre ces musées.

M. Montenach plaide leur cause. Il souhaite que le Musée cantonal et le Musée Marcello soient transférés à l'ancienne préfecture.

M. Daquet parle en faveur de la reconstruction du Collège St-Michel.

M. Buchs, directeur des travaux publics, explique que l'Etat a déjà concentré certaines parties du Musée à l'ancienne préfecture.

Quant au Collège, il faut laisser les autorités de l'établissement nous faire des propositions.

M. R. Diesbach réclame le chauffage de l'église du Collège et l'aménagement des lieux hygiéniques.

M. le conseiller d'Etat Savoy répond que l'ancien recteur n'était pas d'accord pour le chauffage de l'église pour éviter l'amolissement des étudiants.

Au chapitre des Archives d'Etat, il est fait une digression à propos de la publication du dictionnaire historique et géographique de la Suisse. On a rendu hommage à M. Remy, archiviste, et à ses collègues pour la collaboration apportée à cette belle œuvre.

A la stupéfaction de tous, M. Montenach dit que l'on n'a pas trouvé à Fribourg une personne de bonne volonté pour écrire l'article sur le Père Canisius destiné au dictionnaire historique. Pour une ville d'études, c'est pour le moins curieux. On dut s'adresser à un Neuchâtelois.

M. Paul Morard insiste pour que le nom de toutes les familles marquantes du canton paraisse dans le dictionnaire. En conséquence, nos archivistes font sans doute du bon travail.

Les dépenses du département de l'instruction publique sont adoptées.

Il a été fait allusion aux « bourses pour études agricoles » dont le montant s'élève à 12.000 fr. Ces sommes sont distribuées à deux élèves en polytechnique et à une quarantaine qui sont à Grangeneuve.

En cette séance de mercredi, le budget de l'intérieur a été adopté.

Séance de jeudi 13 novembre.

Le Grand Conseil continue l'étude du budget.

M. Paul Joye, avec beaucoup de bon sens, défend les propositions de réduction des dépenses, demandées par la commission d'économie publique.

M. Savoy, conseiller d'Etat, justifie à nouveau les dépenses des bureaux du travail.

Le budget du département de la Police est adopté. M. Weck, directeur de la Police, note qu'il n'y a plus que 125 gendar-

mes. On a fait quelques réductions dans ce domaine.

On adopte les dépenses du département des finances.

M. Chatton, directeur des finances, explique que toutes les réductions d'employés ont été faites au bureau de l'impôt. Il ne s'oppose pas à réduire le poste des traitements de ce bureau de 75.000 à 70.000 fr.

On abaisse de 10.000 à 8.000 fr. les frais téléphoniques, de 70.000 à 65.000 fr. les frais d'impression; de 19.500 à 17.500 fr. les dépenses de matériel et vérification du registre foncier.

On adopte le budget de la direction militaire, des forêts, vignes et domaines, ainsi que celui des Travaux publics. (A suivre).

NOUVELLES SUISSES

La cabane du Régiment 6. — Le régiment valaisan aura désormais son refuge, sa cabane bien à lui, au cœur de la montagne. Il avait, il est vrai, déjà un pied dans les Alpes vaudoises: la cabane de la brigade d'infanterie de montagne 3, construite à Bretaye, inaugurée en 1920. Mais, si cette cabane était bien située, elle offrait le désavantage de se trouver trop éloignée des soldats valaisans skieurs. La cabane valaisanne est élevée dans un endroit idéal pour le ski, connu de tous les amateurs de cet admirable sport. Elle est construite au pied des crêtes de Thyon, à la « Matze », à une heure et demie deux heures des Mayens de Sion. La vue en est grandiose: tout le val d'Hérens jusqu'au Cervin et à la Dent Blanche.

Exportation des montres en Allemagne. — On apprend de sources informées que les négociations germano-suisse, qui viennent d'aboutir à l'établissement d'une convention permettant le retrait réciproque des restrictions d'importation, ont eu un résultat particulièrement favorable en ce qui concerne l'horlogerie suisse. Les mesures restrictives prises par l'Allemagne à l'égard des montres de tous genres seront complètement supprimées.

La prochaine session fédérale. — Le Conseil fédéral a fixé la liste des tractanda de la session d'hiver des Chambres fédérales, qui s'ouvrira le 1^{er} décembre à 6 heures du soir. Cette liste comprend 86 objets auxquels il faut encore ajouter l'arrêté fédéral sur l'encouragement de la culture des céréales et la suppression du monopole des céréales, approuvé vendredi matin par le Conseil fédéral.

Le prochain tir fédéral. — Jeudi dernier à eu lieu à Bellinzona une importante réunion des tireurs de cette ville et de ceux de Lugano pour discuter du prochain tir fédéral.

Sur la demande des délégués luganais, l'assemblée a décidé en principe de revendiquer le prochain tir fédéral pour le Tessin, en s'engageant selon les circonstances à solliciter soit pour Lugano soit pour Bellinzona et d'un commun accord l'honneur d'organiser le tir. Chacune des deux villes, après étude, présentera dans un délai rapproché ses propositions et la décision définitive sera prise alors.

Il va sans dire que, pour cette fête fédérale de tir, le concours de tous les Tessinois serait demandé.

Passage en Landwehr et en Landsturm. — Au 31 décembre 1924, passent en Landwehr: a) les capitaines nés en

odel

de du Mont-Blanc, 9, GENÈVE

seiner n'est vendu qu'en
chète! Faites-en l'essai
par les médecins.

DE LA GRUYÈRE

e terre

a des rouges, à choix,
10 kilos.

litière

, par wagon complet, parité

roment

ment disponible.

commerce.

E met en vente, par voie

ons, répartis en 6

ÉTARIAT COMMUNAL,

re, à 5 h. du soir.

vendredi 21 cou-

tin, à INSON.

Ville de Bulle.

ETIA

ce contre l'incendie

ALL

ons que, par suite de dé-

a remis son agence de

RRAS, huissier

ge, à BULLE.

1886 ; b) les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1892 ; c) les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de l'année 1892 de toutes les armes, à l'exception de la cavalerie ; dans la cavalerie, tous les sous-officiers, appointés et soldats des années 1893, 1894 et 1895 qui ont fait leur école de recrues, comme recrues, avant le 1^{er} janvier 1916.

Passent en Landsturm au 31 décembre 1924 : a) les capitaines nés en 1880 ; b) les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1884 ; c) les sous-officiers de tout grade et les appointés et soldats de toutes armes de l'année 1884.

Sont libérés du service militaire au 31 décembre 1924 : a) les officiers de tous grades de l'année 1872. Moyennant leur consentement, les officiers peuvent conserver leur poste au-delà de la limite d'âge ; b) les sous-officiers, appointés et soldats de l'année 1876, sans distinction d'armes.

Zurich. — L'éboulement du Muhlehorn. — On mande de Weesen :

Vendredi matin on a fait sauter une mine sur le lieu de l'éboulement afin de provoquer la chute d'une masse de terre en mouvement d'environ 3.000 mètres cubes. Cette première tentative n'a produit aucun effet explosif, car sur trois mines posées une seule a fait explosion. Les deux autres n'ont pas fonctionné, sans doute à cause du glissement. On n'a pas pu retrouver les deux allumeurs et on n'a pu procéder à leur recherche, sans danger, que le lendemain.

Samedi soir on a fait sauter une deuxième mine au Muhlehorn. Les travaux de déblaiement se poursuivent. On a commencé dimanche la pose d'une nouvelle voie provisoire à l'est et à l'ouest du terrain d'éboulement. Une paroi de protection en fer et en bois sera établie au-dessus de cette partie de la ligne. On espère que le trafic régulier pourra être rétabli d'ici trois semaines. La direction de police du canton de Glaris a interdit au public l'accès des lieux de l'éboulement et de leurs abords.

— **Les risques du cheminot.** — Jeudi soir, M. Gottfried Hunziker, conducteur aux chemins de fer, qui traversait les voies en gare de Winterthur, est tombé sous le train venant de Zurich.

Il a succombé deux heures plus tard.

Argovie. — Arrestation de l'assassin de Brugg. — La police de la ville de Lucerne a arrêté vendredi l'assassin de l'agriculteur Vogt. C'est un jeune sellier, âgé de 20 ans, de Schangau, nommé Wittwer, sorti récemment de la prison de Frauenfeld.

Wittwer se trouvait depuis deux jours à Lucerne, il a probablement passé la nuit dans quelque hangar ou dans une grange. Vendredi, le corps de police municipale avait reçu des ordres spéciaux pour contrôler l'identité de tout individu d'allures suspectes. Or, dans l'après-midi, une patrouille circulant dans la rue de Bâle y interpella Wittwer, dont le veston et le gilet avaient attiré l'attention des policiers et qui, lors du contrôle de ses papiers, fit des réponses contradictoires sur plusieurs points. Il avoua avoir volé une bicyclette à

Herzogenbuchsee et reconnu être sorti depuis peu du pénitencier de Frauenfeld ; il avait engagé à Lucerne la machine dérobée et revendu la lanterne à un brocanteur.

Pressé de questions et poussé dans ses derniers retranchements, il finit par avouer être l'auteur, non seulement de l'attaque à main armée commise à Sumiswald, mais aussi de l'assassinat perpétré près de Brugg. A propos de cette dernière affaire, Wittwer a précisé qu'ayant rencontré M. Vogt, il braqua son revolver sur lui en le sommant de lui remettre son argent ; le cultivateur ayant voulu riposter par des coups, il pressa la détente, traîna dans le bois voisin sa victime, tuée sur le coup, et la dépouilla ; après quoi il enfourcha la bicyclette volée et s'enfuit dans la direction de Lucerne.

La police cantonale bernoise confirme que l'assassin Johann Wittwer, arrêté à Lucerne, a avoué être également l'auteur de l'agression à main armée commise près de Sumiswald.

— **Nouveau brigandage.** — Près de Baden, vendredi soir, peu avant minuit, M. Hæberlin, inspecteur d'assurance, a essuyé quatre coups de revolver au moment où il traversait en bicyclette un petit bois. M. Hæberlin n'a pas été atteint.

— **Accident.** — M. Frey-Wacker, 22 ans, marié, manoeuvre à Menzikon, travaillait, à la gare de Reinach, à décharger des bobines de câbles téléphoniques, pesant 30 quintaux, quand l'une d'elle lui passa sur le corps. Il eut le bassin et les jambes brisées et de graves blessures internes des suites desquelles il succomba pendant la nuit.

Vaud. — Le danger des vieux poteaux. — M. Edouard Anselme, employé aux forces motrices de Joux, était occupé à un travail au haut d'un poteau qui s'est rompu, la base étant pourrie. M. Anselme a été précipité à terre et s'est tué.

CANTON DE FRIBOURG

L'inauguration du Pont de Zähringen.

L'inauguration du nouveau pont de Zähringen est une journée qui marquera dans les annales de la ville et du canton de Fribourg. Aussi la capitale s'était parée pour cette fête et ses rues présentaient une animation extraordinaire.

Un cortège grandiose, respectant les données de l'histoire fribourgeoise, s'est organisé avec une grande précision. A 2 heures précises, un coup de canon en a donné le signal du départ. Entre deux haies de spectateurs, il est descendu par les rues de Romont et de Lausanne. Il s'est déployé devant le vieux tilleul de Morat qui avait sa parure de fête et devant l'Hôtel cantonal et l'Hôtel de Ville décorés sobrement et avec bon goût. Très pittoresque était le coup d'œil dans la Grand'rue. La colonne est ainsi arrivée au Stalden, dont la descente s'est faite dans un ordre parfait. La vieille ville a été un superbe décor pour le cortège : celui-ci s'est avancé par la route de la Lenda jus-

Aussi dans la nuit du lendemain, vingt-six lieues environ après le départ du Creux d'Enfer, la fille sauvage des bois de Rambercourt, Mlle Béatrix de Mérens, l'ancienne institutrice et la noyée du Pré-Jacques était-elle déposée entre les mains d'un médecin habile, directeur d'une maison de santé dans la banlieue parisienne, lequel, aidé de deux infirmières, s'efforça de lui donner tous les premiers soins nécessaires.

Avec de l'argent, beaucoup d'argent, on fait des miracles, et la somme considérable que le généreux, le dévoué M. Raymond avait versée lors de son premier voyage devait assurer à l'infortunée jeune femme les attentions méticuleuses que l'on eût prodiguées à une princesse.

Ah ! c'est que la guérison de Mlle de Mérens, de la victime innocente de la férocité envieuse de Claire Taupin, il fallait absolument que M. Raymond l'obtint de la science des hommes et de la bonté de Dieu, cela pour son bonheur à lui et à Louise, mais aussi pour le repos de tous, pour la vérité, pour la justice !

Les deux Laprune, après un coup d'œil jeté sur les merveilles de la capitale et avec chacun ses mille francs en poche s'en retournèrent au Chalet du Buisson Rouge, pendant que M. Raymond s'installait dans une chambre de la maison de santé à lui réservée, afin d'y aider le médecin de la folle dans sa tâche avec des renseignements, des observations que lui seul pouvait fournir.

qu'au pont inférieur, où la musique s'est engagée en jouant *Les bords de la libre Sarine*, puis il est remonté par la route du Stadtberg et la route de Bellevue pour gagner la place de fête à l'entrée du nouveau pont, du côté du Schönberg, où l'attendaient Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, accompagné de Mgrs Jaquet et Esseiva, du Chapitre de Saint-Nicolas, du Conseil d'Etat, et de MM. Chuard, président de la Confédération et Musy, vice-président du Conseil fédéral.

La bénédiction du pont

Une grande estrade drapée avec goût aux couleurs rouge et blanche et bleue et blanche se dresse, adossée à la promenade du Jet-d'eau. Les personnalités officielles y prennent place : Mgr l'Evêque de Lausanne et Genève avec le chapitre de Saint-Nicolas ; M. le président de la Confédération et M. le vice-président du Conseil fédéral ; le gouvernement de Fribourg ; le Conseil communal de Fribourg ; MM. les députés de la Sarine et de la Singine, et MM. les préfets de Fribourg, de Tavel et de Morat, etc.

En face de l'estrade, sont rangés les Grenadiers aux uniformes bleus ; face au pont le duc et la duchesse de Zähringen et leur brillante escorte ; au pied de la tribune, le groupe gracieux des petits armillis et des petites Fribourgeoises aux châles noirs et aux jupes chatoyantes. Les musiques et la couronne multicolore des drapeaux complètent le décor. Tout autour, la foule se presse avide de voir et d'entendre.

Une sonnerie de clairons annonce l'arrivée à la tribune de Mgr Besson qui prononce une superbe allocution. Le manque de place ne nous autorise à en donner que quelques unes des principales lignes.

« Notre pays, dit-il, a coutume d'invoquer sur toutes ses entreprises l'aide puissante de Dieu. Conformément à cet usage, l'évêque, il y a deux ans, bénissait la première pierre du nouveau pont de Zähringen, priant la Providence d'étendre sa protection sur tous ceux qui contribueraient à réaliser le grand œuvre. La Providence ne nous a pas fait défaut : les piles majestueuses, jour par jour, se sont élevées, les arches gigantesques se sont dessinées, le pont a pris sa forme définitive, et cela, sans arrêt, sans accident grave, dans des conditions meilleures que nous ne pouvions l'espérer. Nous voulons donc, d'abord, remercier la Providence divine, tous ensemble et publiquement.

« Peuple de Fribourg, tu bâtis de belles maisons neuves ; mais tu restaures avec amour tes tours médiévales et tes remparts moussus. Tu démolis, malgré les répugnances de ton cœur, et seulement parce que les conditions de la vie moderne l'exigent, tu démolis un pont élégant et fragile ; mais tu construis exactement à la même place un autre pont, plus massif et plus résistant. Tu n'abandonnes pas le vieux chemin qu'ont suivi tes pères, mais tu l'ouvres plus large et tu le rends plus sûr... Voilà le vrai progrès : ne point rompre avec le passé, garder ce qu'il a de bon, pour faire mieux encore.

« Peuple de Fribourg, n'oublie jamais que le progrès matériel n'est rien sans le progrès moral. Résiste aux influences néfastes, d'où qu'elles viennent, qui cherchent à te

Son intention était du reste de se montrer fréquemment au Creux d'Enfer, à Rambercourt, à Saint-Aubin, afin de ne point éveiller de soupçons par une absence trop prolongée et bien qu'il fut assuré de la discrétion absolue des Laprune : il fit donc la navette entre Paris et Saint-Aubin et cela tout aussi longtemps que l'exigea la cure de la malade.

XI

Résurrection.

Par suite de quel enchaînement de circonstances étranges, miraculeuses, Mlle Béatrix de Mérens que nous avons vue s'engloutir dans la rivière La Babilarde, flotter inerte dans la salle basse du vieux moulin, s'était-elle donc retrouvée, plusieurs années après, vivante, fille sauvage dans les bois de Rambercourt, sur les bords de l'étang du Creux d'Enfer, à une distance assez considérable du Pré-Jacques ?

Au premier abord, la chose semble avoir été inventée à plaisir, trop romanesque pour être croyable, et cependant on finit par la comprendre, par l'admettre comme très naturelle à la suite de quelques explications.

La jeune fille, très souple, très robuste, habituée de longue date à tous les exercices physiques par l'officier son père, n'était point tombée, on peut dire sottement, comme fut tombée une jeune fille quelconque se trouvant dans sa position dange-

mettre en désaccord avec les lois divines. Demeure attaché fortement aux saintes traditions de foi, de patriotisme, de simplicité, de travail, qui firent la sécurité de ses ancêtres. Et puis, avec confiance, regarde l'avenir. Tu viens de réaliser d'admirables entreprises que des pays plus vastes et plus riches contemplant avec envie. Ne crains rien. Compte sur Celui dont le nom protège ton drapeau : Dieu, notre secours ! »

L'assistance ne peut contenir les applaudissements que lui arrache cette émouvante allocution.

L'Evêque procède alors à la bénédiction du pont. Au milieu du recueillement général, les paroles liturgiques sont prononcées et l'aspersion sainte retombe sur l'ouvrage des hommes que l'Eglise place sous sa toute-puissante protection.

Alors, après une nouvelle fanfare de clairons, M. le conseiller d'Etat Buchs, directeur des Travaux publics, apparaît à la tribune ; il va remettre solennellement au peuple fribourgeois le monument qui s'est édifié sous sa vigilante surveillance.

Malheureusement nous ne pouvons donner que quelques idées du magistral discours de M. Buchs. En termes excellents, il évoque le vieux pont suspendu, félicite le Grand Conseil qui a décidé la mise en chantier de l'œuvre qu'on inaugure aujourd'hui. « Quand un petit pays, aux ressources limitées, qui a déjà dépensé beaucoup pour son développement intellectuel et matériel, accomplit un pareil effort pour se mettre à la hauteur de ses voisins, dit-il, il mérite l'admiration de tous ceux qui le voient et connaissent. »

L'orateur conclut par ces mots : « Notre simple et joli pont de Zähringen est un peu un trait d'union, non seulement entre deux districts du canton de Fribourg, mais encore entre deux grandes races de peuples. Il se trouve placé à cette limite où se rencontrent deux puissantes civilisations, le génie latin et la culture germanique ».

M. Buchs remet le pont de Zähringen à M. le président du Conseil d'Etat.

Les belles paroles de M. Buchs furent plusieurs fois interrompues par des salves d'applaudissements.

M. Bernard de Weck, président du gouvernement fribourgeois, prend possession du pont dont « les lignes simples s'harmonisent si bien avec la vallée de la Sarine, avec Fribourg et sa tour de Saint-Nicolas. »

« Nous lui avons donné le nom du Fondateur de la ville, parce que lui-même avait voulu que sa cité fût construite sur le roc, au bord de la Sarine. Il sera avec l'aide de Dieu, et la bonne volonté de tous les citoyens, un moyen nouveau de faire la prospérité de notre cher pays ». Le discours du président du gouvernement de Fribourg est très applaudi.

C'est enfin M. Pierre Aeby, syndic de Fribourg, qui prononce quelques paroles de remerciements. Il dit cette image excellente : le peuple de Fribourg étend ses deux bras, le droit vers la Suisse romande, — c'est le pont de Pérolles, — et le gauche vers la Suisse allemande — le pont de Zähringen.

Quelques chants patriotiques ont été exécutés entre ces discours. La cérémonie est terminée. Le cortège se reforme pour traverser le pont et fait en ville une entrée triomphale.

Dans la grande salle du Cercle catholique, en présence de Mgr Besson, de très cordiales paroles ont été échangées au cours d'une aimable réception offerte aux invités.

M. Bernard de Weck, s'adressant à M. E. Chuard, lui a dit, aux applaudissements de l'assistance, combien son canton apprécie l'amitié que lui porte l'honorable président

rendu compte de la basculade de la passerelle et de ce fait qu'en contre-bas, sur sa gauche et un peu en arrière, il y avait une suite de deux ou trois larges dalles de pierre formant une sorte de plateforme.

C'était, au-dessous de la dernière marche des escaliers de la salle du vieux moulin une maçonnerie touchant aux flots même de la rivière et servant d'évier, de lavoir pour les ménagères de l'habitation.

Mlle de Mérens crut pouvoir bondir jusqu'à cette plateforme.

Et elle y eût réussi sans une glissade simultanée à son élan, glissade provoquée, comme nous l'avons vu, par la mousse de la planche pourrie.

Au lieu donc de retomber directement et sur ses pieds, elle tomba de côté, en arrière-dos, et ce fut dans l'eau que plongea presque tout son corps pendant que sa tête seulement, la nuque touchait au dallage de la rive. (A suivre.)

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Noyée du Vieux-Moulin

PAR

64

AUGUSTE GEOFFROY

Quand ils revinrent, la nuit allait tomber et avec la nuit l'orage qui menaçait depuis plusieurs heures, enveloppa bientôt les bois de ténèbres opaques, de grondements de tonnerre, de rafales de pluie.

M. Raymond fut content de cette tempête qui cachait mieux son départ secret du Creux d'Enfer.

Si les Laprune et lui souffrirent un peu du mauvais temps, Mlle de Mérens, bien enveloppée de couvertures, étendue dans un petit omnibus de famille tapissé de matelas, n'en ressentit rien.

Alternativement, l'un des trois hommes faisait le cocher sur le siège du devant pendant que les deux autres s'occupaient de la captive à l'intérieur de la voiture.

Par surcroît de précautions, ils lui avaient liés les pieds, lui ingurgitant de temps à autre, une cuillerée de la potion somnifère et lui repassait sous les narines le flacon de chloroforme.

Les chevaux étaient menés à un train d'enfer et on les changeait de distance en distance, les relais ayant été préparés d'avance par les soins de M. Raymond, revenu de Paris, à pied, et dans ce but.

de la Confédération M. Chuard, dans un discours spirituel, a rendu hommage au canton de Fribourg — dont il est, en effet, comme Vaudois, un ami très sincère.

On a encore entendu quelques orateurs, puis M. le conseiller fédéral Musy a exprimé sa confiance en l'avenir du canton de Fribourg, lequel, dit-il, avec peu de moyens, a réalisé de très grandes choses.

Une brochure sur le Pont de Zähringen. — A l'occasion de l'inauguration du pont de Zähringen, la Direction des Travaux publics du canton de Fribourg a édité une jolie plaquette de 30 pages de texte et 28 illustrations autotypiques. Elle débute par une vue rétrospective sur la vallée et l'ancien pont suspendu et un article « Pro memoria » sur cette œuvre, jadis si admirée, puis un rapport de M. Lehmann, ingénieur cantonal, un second rapport de M. Rohn, professeur au Polytechnicum, les actes officiels et les phases successives de la construction du pont de Zähringen jusqu'à la veille de l'inauguration. La couverture, représentant le duc de Zähringen montrant à la suite l'emplacement de la future ville de Fribourg, a été dessinée par M. Paul Robert. Les clichés en autotypie ont été exécutés par M. Jonin, photographe, et l'impression a été confiée à l'imprimerie Delaspre. Les photographies ont été prises par MM. Kolly et Dénervaud, de la direction des Travaux publics. Ainsi donc, l'ouvrage entier a été édité à Fribourg.

Subside fédéral. — Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg une subvention de 30 % des frais de la restauration du château de Romont (devis : 6000 francs ; maximum : 1800 fr.).

GRUYÈRE

Nécrologie. — Lundi soir, se répandait en ville la douloureuse surprise de la mort de M. Jacob Wyssmuller, éleveur de bétail à Bulle. M. Wyssmuller était parti

le matin par l'autobus jusqu'à Farvagny, pour, de là, se rendre à Villarzel acheter du foin. A son retour, il dut presser le pas afin d'arriver à temps au passage de l'autobus à Farvagny, et c'est en arrivant à cette localité qu'il fut pris d'une crise du cœur qui le terrassa. Le gendarme de la localité et quelques personnes présentes s'empressèrent autour de lui et un docteur de Fribourg, mandé immédiatement, ne put malheureusement que constater le décès. Après quelques formalités, le défunt fut ramené à son domicile. En traitresse, l'impitoyable fauchense est venue surprendre cette robuste nature d'homme, qui, portait allègrement ses 72 ans, et qui laissait espérer à son entourage de longues et heureuses années encore.

M. Jacob Wyssmuller était le grand et intelligent éleveur de bétail dont la réputation s'étendait bien au-delà de nos frontières. Qui chez nous, dans le monde des éleveurs et marchands de bétail, ne connaissait le papa Wyssmuller ? C'était l'homme au commerce loyal, à qui l'on achetait de confiance le bétail de qualité. Et lorsqu'au printemps ou en automne son superbe troupeau faisait entendre sur son passage sa magnifique sonnerie, de partout partaient des regards d'admiration.

Citoyen affable, Jacob Wyssmuller compte une longue carrière toute de labeur, et ses connaissances d'éleveur entendu jointes à ses qualités d'économie et de travail lui ont procuré une situation enviable.

Le départ si subit de cet époux et père, de ce chef de maison infatigable, cause aux siens une perte douloureuse et irréparable.

Nos présentons à Mme Wyssmuller et à sa famille, nos vives sympathies et nos sincères condoléances dans cette terrible épreuve.

Sœurs infirmières. — La collecte faite à domicile pour l'œuvre des Sœurs infirmières a produit la somme de Fr. 1061.70.

Broc. — La Lyre a remporté, dimanche, un beau succès, (ce qui était à prévoir). Le nombreux public ne lui a pas ménagé

ses chaleureuses salves d'applaudissements. Tous les morceaux de la fanfare ont été dirigés et joués avec un art exquis par directeur et musiciens. Sonorité parfaite, chants d'une absolue justesse, saynète hilarante, avec un orchestre méritant une mention spéciale ; comédie spirituelle, remplie de finesse et de sous-entendus.

Je n'entrerai pas dans les détails, et pour cause : il y aura deux nouvelles représentations humoristiques dimanche prochain, je craindrais donc de faire connaître, par anticipation, les numéros du programme. Je ne puis que conseiller les absents du 16 à être tous présents le 23 ; s'ils aiment rire, ils ne s'en repentiront pas.

Election partielle. — Voici les résultats de la votation de dimanche dernier, à Broc, en vue de repouvoir à un siège vacant au sein du Conseil communal, en remplacement de M. Rieder, décédé :

Sur 160 bulletins déposés, le candidat officiel, M. Jules Barras, a obtenu 133 voix. Le nom de M. Gustave Maillard a réuni 20 voix. Il y eut en outre 1 voix éparse et 6 bulletins blancs.

Souscription en faveur des sinistrés de Somé.

Liste précédente	Fr. 115. —
M. E. Paris, Bulle	» 5. —
Anonyme, Bulle	» 5. —
	Fr. 125. —

DANS LA RÉGION

Un braconnier. — De Château-d'Oex :

Les gendarmes de Château-d'Oex et de Rougemont ont réussi à pincer en flagrant délit, dimanche à 14 heures, au pied de la Gumfluh, à l'altitude de 1750 mètres, où le chamois ne peut pas brouter en paix, même le dimanche, un braconnier bien connu de Rougemont, qui venait d'abattre, avec son wetterli, deux chamois. Inutile d'ajouter que le produit de ce beau coup double a été séquestré, ainsi que le fusil, et remis à la préfecture.

FAITS DIVERS

Grave sisme à Java.

Plusieurs secousses sismiques ont été ressenties mercredi et jeudi. Des villages indigènes du district de Kedoe sont détruits. L'un d'eux a disparu dans une rivière. On compte déjà 300 morts. Il y a d'innombrables disparus.

— De Batavia, le nombre des morts, à la suite du sisme et des éboulements, est maintenant officiellement évalué à 506.

Une dizaine de villages ont été détruits. Un ancien cratère, qui formait un lac de 70 mètres de profondeur, est en éruption. La terre continue à trembler.

Justice expéditive.

Reval. — Au cours du procès des 149 communistes accusés d'avoir organisé un complot visant au renversement de la constitution estonienne, l'ancien député Tomp a été condamné à mort pour avoir insulté la cour et prononcé un discours séditieux au cours des débats. Il a été passé par les armes dans la nuit de vendredi à samedi.

SOCIÉTÉS DE BULLE

Union Gruyérienne des Arts et Métiers. — Assemblée générale le dimanche 23 novembre, dans la grande salle de l'Hôtel des Alpes-Terminus. Tractanda importants.

LE CORPS DE MUSIQUE de la VILLE de BULLE

a le regret de faire part du décès de

MONSIEUR

Jacob WYSSMULLER

son dévoué Membre d'honneur.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, jeudi 20 courant, à 1 1/2 heure de l'après-midi.

LE COMITÉ.

Madame Jacob WYSSMULLER-RUCHTI, à Bulle ; Monsieur et Madame Jean WYSSMULLER-REICHENBACH ; Madame Vve Sophie WYSSMULLER-GOBELI et ses enfants, ainsi que les familles alliées ont le chagrin de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père, oncle et beau-frère

Monsieur Jacob WYSSMULLER-RUCHTI

décédé subitement le 17 novembre, dans sa 71^{me} année.

L'enterrement aura lieu à Bulle, le jeudi 20 novembre, à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Jeudi et Vendredi

à

L'HOTEL du CHEVAL-BLANC, BULLE

GRANDE EXPOSITION

DE

FOURRURES

Profitez du grand choix ainsi que des prix avantageux !

Vente de bois de feu.

Samedi 22 novembre, la commune de **Gruyères** vendra en mises publiques dans sa forêt de **Bouleyrés** :

20 tas d'éclaircies hêtre et sapin.

Rendez-vous à **2 h.** de l'après-midi près de l'ancienne pépinière. Gruyères, le 17 novemb. 1924.

Le Secrétaire communal.

Vente juridique.

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, **jeudi 20 courant, dès 10 heures du matin**, devant le **château de Bulle** :

1 divan,
1 machine à coudre,
1 char de marché,
1 potager.

Les deux premiers objets mobiliers seront vendus à tout prix.

Femme de ménage cherche journées.

S'adresser **Vve H. LUTHY**, rue du Moléson, **Bulle**.

A VENDRE

à bas prix

2 fourneaux à sciure en très bon état.

S'adr. à **Eug. SCHINDLER**, serrurier, **BULLE**.

A louer

de suite, au centre de la grand-rue,

un appartement

de 4 chambres, cuisine et dépendances.

S'adresser à **Léon BLANC**, **Bulle**.

Voyageurs

visitant la clientèle bourgeoise et hôtels, et désirant ajouter à leur collection article de grande vente sont priés de s'annoncer, en indiquant rayon d'activité à **Casse postale 4980**, à **Clarens (Vaud)**.

Beau TUF

à vendre

conviendrait pour garnitures de jardins, etc.

S'adr. à **Paul GEX**, **Bulle**.

Travaux en soumission.

Le Service des eaux de la Ville de Bulle met en soumission les **travaux de terrassements** pour l'établissement de conduites d'eau à La Tour-de-Trême.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans et conditions d'exécution et déposer leur soumission, au bureau technique de la Ville, jusqu'au **samedi 22 crt.**, à midi, au plus tard.

Le Technicien de la Ville.

FERME à vendre

dans de bonnes conditions, facile à exploiter et en bon état, pouvant tenir 5 vaches, située aux **Chalettes**, à 3 km. de Mores.

S'adresser à **M. Morel**, 7, rue Gagneur, **Mores (Jura-France)**.

A LOUER

une chambre

non meublée.

S'adr. à **Publicitas BULLE**.

Grande mise de meubles.

Pour cause de réparations, on vendra en mises publiques les **19 et 20 courant, dès 9 heures du matin**, au

Magasin de meubles DELALOYE-SEMBLANET

Rue de Vevey, 180, **BULLE**

une grande quantité de meubles d'occasion, tels que : 20 lits Louis XV à 2 places, en noyer, matelas bon crin, lits fer, couchettes, salles à manger, glaces, chambres à coucher, divans, canapés, chaises, tables, commodes, armoires à 1 et 2 portes, armoires à glace, dressoirs, couvertures, machines à coudre et quantité d'objets trop longs à détailler.

Demande

pour contre de la France

deux familles cultivateurs

pour prendre en métayage deux fermes de 50 hectares, chacune dont plus de moitié en prairies. Bétail et outillage fournis par le propriétaire.

Ecrire **Comte d'Arfeuille**, à **ARFEUILLE par Felletin (Creuse-France)**.

Au magasin GLASSON-LIARD

— Grand-rue, **BULLE** —

Châtaignes, Noix, Noisettes, conditions spéciales pour Cassées et revendeurs.

Figues — Oranges — Légumes frais.

Epicerie — Pâtes — Conserves.

Applique de fourneau

Economiseurs de combustible insurpassables.

La dépense est amortie en quelques mois.

Boilles à lait 1^{re} qualité à bas prix pour liquider

Travaux de ferblanterie et appareillage, en tous genres.

O. BURKI

ferblantier - appareilleur

rue de la Slonge, **BULLE**.

On **ACHÈTERAIT** un **établi**

de menuisier, si possible complet. Faire offres à **Paul GEX**, rue de Gruyères, **BULLE**.

ON DEMANDE **jeune fille** forte et sérieuse, pour la cuisine et le ménage. Bon gage. S'adresser **Confiserie M. PITTET**, Château-d'Oex.

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE BULLE

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le samedi 22 novembre 1924, à 4 h., à l'HÔTEL de VILLE de BULLE.

TRACTANDA :

1. Rapport du Conseil d'administration et des commissaires-vérificateurs, pour l'exercice 1923-1924 ;
2. Approbation des comptes et décharge au Conseil d'administration et aux commissaires-vérificateurs ; répartition du bénéfice ;
3. Nomination de deux membres du Conseil d'administration, des commissaires-vérificateurs et de leur suppléant ;
4. Propositions individuelles.

Le Bilan, le compte de Profits et Pertes et le rapport des vérificateurs sont déposés dès maintenant au bureau de la Société, où MM. les actionnaires peuvent en prendre connaissance.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront délivrées jusqu'au 21 novembre, contre dépôt des actions au siège social. Bulle, le 12 novembre 1924.

Le Conseil d'Administration.

ÉPICERIE FINE Grandjean-Kretz, Bulle

ESCARGOTS PRÉPARÉS - - -
- - - THON OUVERT - - -
- - - HARENGS - - -
- - - MORUE D'ISLANDE - - -

Nous sommes acheteurs de

LAINES DU PAYS

lavée, bien séchée.

E. GLASSON & Cie, BULLE.

AVIS

En raison des travaux entrepris sur la route communale ALBEUVE-LES SCIERNES, toute circulation, par auto et camion est interdite jusqu'à nouvel avis. La Direction des travaux décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'HELVETIA

Compagnie suisse d'Assurance contre l'incendie à ST-GALL

avise le public de BULLE et environs que, par suite du départ de M. Louis BAUDÈRE, elle a remis son agence de Bulle à :

Monsieur Lucien BARRAS, huissier
Rue de Vevey, près le Tirage, à BULLE.

Maison Mourlevat

fondée à BULLE en 1880.

On achète toujours, en gros et détail, aux meilleures conditions, os, chiffons, vieux métaux, ferraille et fonte, vieux papiers, crins de porcs, de cheval et vache, peaux de lapins et chats.

Nos 148 et 549, Place de la Foire.

Transports en tous genres.
Déménagements. 2454

Sable et gravier de la Sarine.
— AUTO-TAXI. Demandez nos prix. —

BUSSARD, Auto-transports, EPAGNY.

Propriété à vendre

A vendre, pour cause de décès, et par voie de soumission une belle propriété, composée d'un grand bâtiment, remis complètement à neuf, avec 4 logements, four à pain à la cuisine, lumière électrique, 1 cave, grand grenier, chambre à fumer, grande écurie pour 12 têtes de bétail, conviendrait également pour marchands de bétail, grange à pont des plus confortables, fontaine intarissable, beau verger, dans belle situation entre 2 stations de chemin de fer et 2 fabriques, 8 poses de terre attenant avec petite grange.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 novembre au soir. S'adresser à l'Hôtel PITTET, Tour-de-Trême, près Bulle.

Vente de bois de commerce.

La Commune de BULLE met en vente, par voie de soumission, 550 m³ de billons, répartis en 6 lots, aux Joux-Noires.

Les offres sont reçues au SECRÉTARIAT COMMUNAL, jusqu'au lundi 24 novembre, à 5 h. du soir.

Pour voir les bois, rendez-vous vendredi 21 courant, à 9 heures du matin, à INSON.

Ville de Bulle.

LA PETITE REVUE

Le plus grand

Le mieux informé

Le meilleur marché

de tous les journaux
paraissant 2 et 3 fois par semaine.

PRIX DES ABONNEMENTS :

2 numéros par semaine Un an, fr. 4.50
(mardi et vendredi) 6 mois, „ 2.50
3 numéros par semaine Un an, fr. 6.—
(mardi, vendredi et dimanche) 6 mois, „ 3.50
Compte de chèques postaux II-76.

LA PETITE REVUE sera servie gratuitement
— dès ce jour au 31 décembre 1924 —
à tout nouvel abonné pour l'année 1925 entière.

Tous les abonnés reçoivent gratuitement

LA REVUE AGRICOLE

supplément paraissant tous les quinze jours.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à remplir et à adresser à l'Administration de „La Petite Revue“, à Lausanne.

Je déclare souscrire un abonnement à La Petite Revue, édition de *3, 2 numéros par semaine, dès ce jour à fin 1925, pour le prix de *6.—, 4.50 francs.

Adresse

Bureau de poste

le 1924.

*A biffer ce qui ne convient pas.

Salon de Modes

M^{me} Jeanne Glasson, Bulle

Maison Pinaton, 2^{me} étage (en face du Champ de Foire)

Fin de Saison

RABAIS

sur tous les articles d'Hiver.

Toujours grand choix

CHAPEAUX et Voiles de deuil.

REPARATIONS

CHIRURGIE

Le Docteur

H. Pégaitaz

Av. de la Gare, 30a., FRIBOURG

recevra à BULLE

Judi de 9 h. à 13 heures
(tumeurs, hernies, descentes, reins et vessie.) 20.12.

FONDUE

au vacherin, à Fr. 1.20, au

Café des Ormeaux

(ancien Café CASTELLA)

FRIBOURG

Vente de bois

La commune de LESSOC vendra en mises publiques, le lundi 24 novembre, à 2 h. de l'après-midi, dans une salle particulière de l'auberge communale, un certain nombre de numéros de bois en déperissement.

Pour voir les bois, s'adresser aux forestiers qui seront à la disposition des amateurs les 21 et 22. Les conditions seront lues avant les mises.

Lessoc, le 11 novembre 1924.

Par ordre : Le secrétaire.

A VENDRE

une forte jument

de 6 ans, garantie.

S'adresser à TINGUELY Joseph, au Villaret, La Roche.

Apprentie est demandée chez M^{me} Corboz, tailleurse — BULLE —

Abonnez-vous à „La Gruyère“.

Servante de campagne est demandée

pour de suite.

S'adr. à Publicitas BULLE, sous P. 7522 B.

Apprenti maréchal est demandé

chez Louis Jaqueroud, Broc.

Vente de domaine à La Roche.

A VENDRE beau domaine de 30 poses en pré et 1 pose en forêt. Vaste maison, habitation, grange à pont, 2 belles écuries, remise, eau intarissable. Beau verger. — Entrée en jouissance en 1925.

S'adr. à Publicitas BULLE, sous P. 7514 B. 2588

Dimanche 23 novembre

Cassée - Concert

Auberge du LION-D'OR

LA ROCHE

Invitation cordiale.

2613 ROULIN Em.

ON DEMANDE une jeune fille

pour la cuisine.

S'adr. à Publicitas Bulle, sous P. 2911 B.

Logement à louer

3 chambres, cuisine et eau.

S'adres. à Publicitas Bulle, sous P. 2913 B.

On demande

deux jeunes hommes

de 16 à 20 ans sachant traire.

S'adr. à Maurice PATOZ, à Dompièrre (Doubs), France.

On demande

pour ferme moderne à Thoun, un bon

domestique-vacher sachant bien traire, pour entretien de 10 à 12 têtes de bétail et travaux de ferme. Traitement argent français.

Faire offre par écrit à GREMION Jean, à Charmontey-sur-vey.

Mises de bois

Samedi 22 crt., il sera vendu en mises publiques dans les forêts du „Chalet Neuf“ rière La Part-Dieu :

environ 3000 fagots, quelques lots de débris d'éclaircies ainsi que quelques lots de lattes pour piquets de clôtures ; environ 25 m³ de bois sur pied pour billons et carons. 2616

Rendez-vous des miseurs à la ferme de Grange-Neuve vers 9 h. du matin.

En cas de mauvais temps, la mise n'aura pas lieu.

Dr. GEINOZ, Bulle.

Nervosan

Derrière coquette dans le domaine médical. Recommandé par les médecins contre la

Nervosité

l'abattement, l'irritabilité, migraine, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie, la neurasthénie sous toutes ses formes, épuisement nerveux et la faiblesse des nerfs. Remède fortifiant, intensif, de tout le système nerveux.

Prix 3 fr. 50 et 5 francs. Dépôts :

Dans toutes les Pharmacies.

Où il n'est pas en vente, envoi prompt par la Pharmacie G. HELBNIG, à Zurich IV, Rue du Otiker, 190.

IMPRIMÉS

EN TOUS GENRES
sont livrés de suite

Imprimerie de „La Gruyère“

Factures
Enveloppes
Cirulaires
Entêtes de lettres
Memorandums
Programmes
Actions
Obligations
Affiches
Registres
Brochures
Prospectus
Faire-part
Catalogues
etc., etc.

Cartes de
visite

TRAVAUX
EN COULEURS
Exécution prompt
et soignée.

Téléphone 150

AUX VILLES SUISSES, VEVEY

Raglans, Pardessus et Costumes pour Messieurs
44.— 54.— 64.— 70.— 75.— 85.— 95.— 110.— 120.—
135.— 145.— 160.—

Trachsel Frères
Maison spéciale de Confection
pour Messieurs et Enfants.